

CHARGÉ·E DE COURS EXTERNE – ACTE DE NOMINATION

Nom* (tel qu'indiqué sur le passeport)	Prénom-s* (tel qu'indiqué sur le passeport)		Date de naissance*
Nationalité	Lieu d'origine (pour les étrangers, lieu de naissance)	Permis	Etat civil
NNSS (756.xxxx.xxxx.xx)* (si CH ou permis de travail CH)	Section d'enseign. EPFL*	No tél. privé*	No tél. prof.
Adresse postale privée ^{1*} (rue, no, code postal, localité)		Adresse postale professionnelle (société, rue, no, code postal, localité)	
Adresse e-mail privée*		Adresse e-mail professionnelle	
Rémunération	<input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui, veuillez compléter les champs suivants :		
Statut ²	<input type="checkbox"/> Paiement avec retenues des charges sociales (les charges sociales sont retenues par l'EPFL) OU <input type="checkbox"/> Paiement sur facture ² (seules les factures pour le <u>compte bancaire</u> d'une personne <u>morale</u> sont acceptées)		
IBAN	Titulaire du compte		
Nom de la banque	Adresse de la banque (si compte à l'étranger, une copie de l'identification bancaire est exigée, e.g. RIB)		
BIC (SWIFT)	RTN (routing transit number, USA only)		

v.202106

* Champs obligatoires

¹ Les citoyen·ne·s UE/AELE domicilié·e·s dans un pays membre de l'UE/AELE et recevant une rémunération de l'EPFL doivent aussi fournir le Formulaire A1 et la Convention selon l'art. 21

² L'AVS de Berne a statué que l'enseignement à l'EPFL n'était pas reconnu comme un travail d'indépendant du fait que le·la chargé·e de cours n'assume pas lui·elle-même le risque économique. Les charges sociales doivent être retenues par l'EPFL ou par la personne morale bénéficiaire.

Documents à joindre

passeport

copie du permis de travail